

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 08/06/2015 au Conseil Général des Alpes-Maritimes

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Maire de Lantosque,
- Mme Marie-Rose BENASSAYAG, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIM, Conseillère Départementale, Conseillère Municipale d'Antibes,
- Mme Sophie DESCHAIINTRES, Conseillère Départementale, Conseillère Municipale de Biot,
- Mme Marie-Louise GOURDON, Conseillère Départementale, Adjointe au Maire de Mouans Sartoux,
- M. Gérald LOMBARDO, Conseiller Départemental, Maire du Rouret,
- Mme Michèle OLIVIER, Conseillère Départementale, Maire d'Andon,
- Mme Michèle PAGANIN, Conseillère Départementale, Adjointe au Maire d'Auribeau sur Siagne,
- Mme Josiane PIRET, Conseillère Départementale, Adjointe au Maire de Cagnes sur Mer,
- Mme Valérie TOMASINI, Conseillère Départementale, Conseillère Municipale de Tende,
- M. Francis TUJAGUE, Conseiller Départemental, Maire de Contes,
- Mme Nicole BRUNN, Conseillère Municipale de Saint Vallier de Thiey,
- M. Georges CORNIGLION, Adjoint au Maire de Roquebillière,
- Mme Valérie DE POULPIQUET, Adjointe au Maire de Péone,
- Mme Anne-Marie FULCONIS, 1^{ère} Adjointe au Maire de Saint Etienne de Tinée,
- Docteur Alain FRERE, Maire de Tourrette Levens,
- M. Philippe IPOLITO, Adjoint au Maire de Clans,
- M. Michel MASSEGLIA, Adjoint au Maire de Breil sur Roya,
- Mme Anne-Marie PENIELLO, Conseillère Municipale de Villars-sur-Var,
- Mme Nina ROUANET, Conseillère Municipale de Roquestéron,
- M. Jean-Charles QUERCIA, Conseiller Municipal de Tende,
- Mme Françoise SAIA-FERNANDEZ, Conseillère Municipale de Valdeblore,
- Mme Catherine SOULIE, Conseillère Municipale de Sospel,
- M. Bernard TORRE, 1^{er} adjoint au Maire de Saint Sauveur sur Tinée.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel IVALDI, Payeur Départemental,
- Mme Stéphanie PAYAN, D.E.S.C, Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Alain JOUTARD, Directeur du Conservatoire Départemental de Musique des A.M,
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint du Conservatoire Départemental de Musique des AM,
- M. Renaud BRANDI, Comptable du Conservatoire Départemental de Musique des AM,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission Conservatoire Départemental Musique des AM.

REPRESENTES :

- M. Roland CONSTANT, Conseiller Départemental, Adjoint au Maire de Cagnes sur Mer,
- Mme Anne-Marie DUMONT, Conseillère Départementale, Adjointe au Maire d'Antibes,
- Mme Danièle GASTALDI, Conseillère Municipale de Valdeblore,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Péone-Valberg,
- Mme Nathalie JACQUOT, Conseillère Municipale de Saint Etienne de Tinée,
- Mme Marie-Françoise HEFNAÛUI, Adjoint au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Docteur Georges ROUX, Conseiller Départemental,
- Mme Vanessa SIEGEL, Conseillère Départementale, Adjointe au Maire de la Gaude,
- M. Jérôme VIAUD, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Grasse.





EXCUSES :

- Mme Caroline MIGLIORE, Conseillère Départementale,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- Mme Laetitia HELIN, Conseillère Municipale d'Andon.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du Président et du Bureau
2. Indemnité de conseil au Payeur Départemental
3. Questions orales
4. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents. Il dresse un bilan d'activité du Conservatoire Départemental de Musique pour les nouveaux représentants du Conseil Départemental.

En 1984, le Conseil Général des Alpes-Maritimes décide de créer à titre expérimental « l'Ecole Intercommunale de Musique de la Vallée de la Tinée ». Le projet consiste à doter la zone rurale du département d'un enseignement musical de qualité fonctionnant avec des professeurs itinérants recrutés par concours au niveau national. Le Conseil Général demande qu'une étude soit réalisée sur la création d'une Ecole de Musique qui couvrirait alors toute la zone de montagne des Alpes-Maritimes. Les communes d'autres vallées ont adhéré rapidement et en 1990, l'Ecole de Musique se transforme en Syndicat Mixte.

Le fonctionnement de la structure est assuré grâce à une participation financière très importante du Conseil Départemental (1 100 000 €), des communes (343 000 €) et des cotisations des parents d'élèves apportant le reste des ressources. Huit cent élèves et trente six professeurs sont gérés par Alain Joutard et son adjoint, Claude Vandamme épaulés par une équipe administrative. Très actif dans tous les secteurs (pratiques instrumentales, collectives, musique traditionnelle, musiques actuelles), il est présent dans 23 centres du haut et moyen pays niçois. Les résultats sont excellents et des anciens élèves sont maintenant enseignants au Conservatoire ou directeur d'autres structures. Le Conservatoire Départemental s'associe aux projets de diffusion départementaux comme les soirées Estivales et il est partenaire des autres institutions musicales du département, le CRR de Nice, l'Orchestre Régional de Cannes. Renforçant son partenariat tissé depuis de nombreuses années avec l'Education Nationale et soutenu par le Conseil Départemental, il a mis en place des orchestres de collégiens dans les établissements suivant : collège Jules Romains à Nice, Collège Ludovic Bréa à Saint Martin du Var, Collège Jean Franco à Saint Etienne de Tinée et Collège l'Eau Vive à Breil sur Roya. On met directement entre les mains des enfants un instrument pour former un ensemble, c'est un travail qui s'effectue en collaboration avec le professeur de musique du collège concerné. Il s'agit d'apporter la musique à des élèves parfois en difficulté et de milieux défavorisés socialement.

Alain FRERE, Conseiller Culturel auprès du Président, rappelle que cette école n'existe que par l'implication du Conseil Départemental grâce aux subventions énormes (62 %) accordées par le Président, Eric CIOTTI et leur maintien dans des moments extrêmement difficiles. Les professeurs sont remarquables non seulement par leur talent mais par leur proximité avec les élèves ainsi que par la qualité et la diversité des concerts qu'ils proposent.

Alain JOUTARD précise que la force du Conservatoire de Musique est la polyvalence de son personnel enseignant diplômé d'état. A la différence des conservatoires du littoral, le professeur au Conservatoire Départemental doit à la fois être spécialiste de sa discipline mais également pouvoir assurer une initiation musicale et enseigner la formation musicale. Sa force, c'est aussi les 170 000 km parcourus chaque année. Chaque enseignant parcourt environ 3 vallées par semaine avec une connaissance du territoire qui est sans égal et lui donne une adaptabilité et une réactivité aux propositions et aux nouveaux projets.

Alain JOUTARD informe les membres du Comité de la création du diplôme musical départemental. En effet, des examens départementaux ont été mis en place où l'ensemble des conservatoires se concertent pour harmoniser les examens de fin de 1^{er} et 2^{ème} cycle et se partager les disciplines instrumentales.

1. Election du Président et du Bureau :

A la suite du renouvellement des membres du Syndicat Mixte, le Comité Syndical a élu à l'unanimité le bureau qui se compose comme suit :

Président :	M. Jean THAON
1^{er} Vice-Président :	M. Alain FRERE
2^{ème} Vice-Président :	M. Fernand BLANCHI
Secrétaire :	Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Membres délégués :	M. Gérald LOMBARDO Mme Michèle OLIVIER Mme Josiane PIRET Mme Valérie TOMASINI

VOTE A L'UNANIMITE

2. Indemnité de conseil au Payeur Départemental :

Le Président rappelle que par décision de l'assemblée délibérante du 2 décembre 2004, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental de Musique a attribué la reconduction de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables de Trésors chargés des fonctions de Payeurs des Départements, des Régions et Etablissements Publics en application de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990. L'article 3, alinéa 1, de cet arrêté prévoit qu'en cas d'attribution de l'indemnité au Comptable, celle-ci lui est acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Suite au renouvellement du bureau du Comité Syndical consécutif à l'élection d'une nouvelle assemblée départementale en mars 2015, une nouvelle délibération doit être prise sur le principe de l'octroi de cette indemnité. En conséquence, le Comité accepte d'accorder l'indemnité de conseil au Payeur Départemental, M. Daniel IVALDI.

VOTE A L'UNANIMITE

3. Questions orales :

La commune de Guillaumes demande de planifier au plus tôt les cours de la prochaine rentrée scolaire. Des cours groupés en fin de journée sauf le vendredi sont à privilégier en raison de l'horaire du nouveau professeur de piano. La Direction en prend connaissance et agira en conséquence.

Alain JOUTARD précise que dans toute la zone d'action du Conservatoire, des interventions musicales dans les écoles primaires ont été mises en place (120 classes sont concernées). Elles constituent la base de l'action culturelle musicale car elles s'adressent aux enfants dès le cours préparatoire par une sensibilisation musicale confiée à 6 enseignants spécialisés. Le principe de fonctionnement varie suivant le niveau de la classe (3/4 d'heure à 1 heure par semaine) sur une période étalée sur un semestre sous forme d'ateliers ou de classes individualisées. Le tarif communal pour les interventions musicales en milieu scolaire est fixé à 460 € par semestre et par classe pour les Écoles Primaires en 2015/2016. Depuis 2 ans, les nouveaux rythmes scolaires ont permis également d'intervenir en temps périphérique (fin de journée ou après-midi). Il s'agit plus d'un travail d'animation musicale et instrumentale. Application du même tarif.

4. Questions diverses :

Les nouveaux représentants siégeant au Comité Syndical, désireux de connaître le fonctionnement du Conservatoire Départemental, ont posé diverses questions au Président et à la Direction, concernant les modes de tarification, les zones d'interventions, la diffusion des manifestations musicales...

Document remis aux membres du Comité : Fiche d'inscription comprenant les tarifs appliqués pour la prochaine année scolaire 2015-2016. La participation financière communale est de l'ordre de 460 € par enfant. Il est rappelé que les communes doivent mettre à disposition du Conservatoire une salle adaptée pour l'enseignement de la musique.

30ème anniversaire du Conservatoire Départemental de Musique

M. QUERCIA, Conseiller Municipal de Tende, signale aux membres du Comité que dans le cadre du 30^{ème} anniversaire, la commune de Tende a hébergé une manifestation d'élèves accordéonistes de grande qualité. Il remercie l'équipe du Conservatoire pour son énorme implication dans l'organisation de cette manifestation qui rassemblait 55 élèves des écoles de Mouans Sartoux, Cannes, Roquebrune Cap Martin et du Conservatoire Départemental. Il fait part de l'enthousiasme des élèves et des familles et demande à l'équipe d'envisager annuellement des rencontres par thème dans les communes du haut pays.

Pour information, la tournée musicale sur les 23 centres a débuté à Tourrette-Levens le 10 avril 2015 et se terminera par un grand concert à Acropolis dans le cadre de « C'est pas classique » le 28 novembre 2015.

Entre ces deux dates, des concerts de différents styles sont programmés dans les principaux centres d'enseignement du Conservatoire. Il s'agit de mettre en valeur toutes les couleurs musicales en restant attaché au patrimoine local avec par exemple la fonte d'une cloche à Lantosque et la mise en valeur du Carillon ambulant par un concert de l'ensemble d'harmonie, le 5 et 6 juin dernier. Le Directeur indique que ces concerts sont filmés et qu'un documentaire est en cours de réalisation.

Mme REDESPELGER, Adjointe au Maire de Puget Théniers, félicite l'équipe du Conservatoire Départemental pour ses efforts de communication.

Mme BRUNN, Conseillère Municipale de Saint Vallier de Thiey, remercie le Conservatoire de permettre aux adultes de pratiquer la musique et encourage chacun à y adhérer. Les adultes se financent eux-mêmes et n'induisent pas de frais supplémentaires aux municipalités. Claude Vandamme rappelle que les adultes représentent 20 % des effectifs du Conservatoire. Dès sa création, des cours ont été ouverts aux adultes, ceci rentre complètement dans les nouvelles directives du Ministère de la Culture.

Le procès verbal de la réunion du 13/02/2015 est approuvé à l'unanimité.

M. THAON tient à apporter ses remerciements les plus chaleureux au Président du Conseil Départemental, Eric CLOTTI, pour l'aide financière importante sans laquelle le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes ne pourrait exister.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, il déclare la séance close à 12h00 en remerciant l'ensemble des membres présents pour leur confiance et leur soutien.

Fait à Nice, le 11/06/2015

Le Président,
Jean THAON

